

> Intitulé de l'emploi

Chef de centre incendie et secours (CIS)

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le chef de centre incendie et secours met en œuvre la politique communale d'incendie et de secours en déclinant les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels. Il gère les ressources, anime les équipes et veille au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention d'un centre de secours.

> Activités principales

- Assistance et conseil aux autorités de police administrative
- Gestion administrative et financière
- Participation à la préparation et à la gestion des crises
- Garant de la finalité opérationnelle du service
- Relations inter-services

> Compétences requises

Savoir :

- Textes réglementaires, normes, etc. en matières d'incendie et de sécurité
- Instances et processus de décision du CIS
- Cadre juridique de la responsabilité civile et pénale
- Réglementation hygiène, sécurité et formation
- Techniques de management
- Procédures administratives
- Ensemble du potentiel du CIS
- Règlement intérieur du CIS

Savoir-faire :

- Conseiller et alerter les instances et les responsables sur un risque technique et matériel particulier
- Encadrer et animer une équipe
- Élaborer des procédures et veiller à leur application
- Proposer des améliorations pour le fonctionnement du CIS
- Planifier et contrôler la réalisation des tâches à accomplir
- Établir la permanence opérationnelle
- Veiller à l'opérationnalité des locaux, du matériel et du personnel
- Participer à l'analyse des risques et au contrôle des établissements recevant du public (ERP) et des établissements à risques
- Établir des bilans et des rapports relatifs à l'activité de la garde

Comportements professionnels :

- Bon relationnel
- Autonomie
- Sens des responsabilités
- Disponibilité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Sens aigu de la discipline

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements fréquents
- Contrainte du lieu de résidence (pendant) durant le temps de service en travail posté
- Aptitude physique et médicale définie réglementairement
- Horaires irréguliers (soirées, congés de fin de semaine, jours fériés) en fonction de l'organisation des astreintes, de l'activité opérationnelle et des obligations de service public
- Possession des unités de valeurs de formation de CIS
- Possession au minimum du grade d'adjudant ou de sergent

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Chef de groupe
- Chef de site
- Chef de colonne
- Chef de garde